

# Budget

DLS

## RECETTES ET DÉPENSES

LII

ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1840



### Bruxelles,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE LA MONTAGNE.

\*\*\*

1839.

2

# Discours

PRONONCÉ PAR MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES , LORS DE LA PRÉSENTATION AUX CHAMBRES  
DU BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA BELGIQUE , POUR L'ANNÉE 1840 ,  
DANS LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1839.

---

*Messieurs,*

J'ai l'honneur de vous présenter le projet du Budget général des dépenses et des recettes de l'État, pour l'année 1840.

Après les charges et les sacrifices qui, à raison des circonstances politiques, ont dû peser sur nos populations, que de graves souffrances industrielles et commerciales sont venues malheureusement atteindre en même temps, vous aviez droit de compter que le Gouvernement ferait tous les efforts possibles pour alléger ces charges dès la première année qui devait suivre la signature du traité de paix avec le royaume des Pays-Bas; votre juste attente ne sera pas trompée, Messieurs!

Bien que la part qu'a faite à la Belgique le traité du 19 avril dernier, dans le partage des dettes publiques de l'ancien royaume, soit venue remplacer une forte partie de nos dépenses extraordinaires de guerre; bien que la perte d'une partie considérable des territoires du Limbourg et du Luxembourg ait sensiblement atténué plusieurs des revenus de l'État, sans pouvoir exercer une influence aussi grande en diminution sur nos frais généraux; bien que les règles d'une saine politique enfin, ainsi que d'une sage prévoyance et d'une prudente économie, doivent nous faire considérer l'année 1840 comme une dernière

époque de sacrifices à laquelle les neuf années, à peine écoulées, de crise et d'événements divers ont nécessairement légué un arriéré à solder. nous avons pu, Messieurs, vous proposer, pour l'exercice prochain, la suppression des centimes levés supplémentaires en 1839 sur les impôts directs et indirects.

Le titre premier du Budget général est relatif à la Dette publique; c'est sur cette partie importante de nos dépenses que je vais d'abord, Messieurs, vous donner quelques explications.

Sans rien préjuger sur la question du transfert à opérer en vertu de l'art. 13 du traité de paix, nous avons continué à porter au Budget les intérêts de la dette active, inscrite au livre auxiliaire de Bruxelles, parce que, quelles que soient les espèces de rentes qui seront transférées, la somme de ces intérêts fera toujours partie de l'annuité de 5 millions que le traité nous impose.

Les sacrifices de toute espèce auxquels il nous assujettit, sont grands et douloureux, mais déjà nous avons donné la plus pénible preuve que nous savions tenir la foi jurée. Aussi continuerons-nous à exécuter franchement et loyalement ce traité, sans toutefois consentir à le rendre plus onéreux encore dans l'exécution, en ne maintenant pas intacts tous les droits qu'il nous garantit.

Telle a été la règle que s'est tracée le Gouvernement dans les négociations d'Utrecht, dont, tout nous donne à le croire, nous pourrions bientôt avoir l'honneur de porter à votre connaissance les premiers résultats, lesquels vous mettront à même de juger si en effet notre politique, dans ces débats financiers, n'a pas été entièrement franche, loyale et basée sur les véritables intérêts comme sur les justes droits de la Belgique.

La crise politique, celle industrielle, commerciale et financière, qui est venue la compliquer, et dont les effets ont commencé à se faire sentir chez nous dans le courant de l'année dernière; la suspension des paiements de la banque de Belgique, qui a bientôt fait monter cette crise à son apogée, sans que jusqu'à présent on puisse la dire prête à se terminer, alors surtout qu'on ignore encore l'étendue et qu'on ne peut prévoir le résultat de la catastrophe nouvelle qui vient de frapper l'Amérique, la rareté du numéraire, cause et effet du mal, et la hauteur du prix des escomptes et des reports, qui affligent si profondément l'Angleterre, et qui ont eu leurs contre-coups en Hollande, à Hambourg, en France et aussi en Belgique, les calamités sans nombre qui, avant la catastrophe à laquelle nous venons de faire allusion, étaient venues frapper les banques et le commerce des États-Unis, premières causes peut-être, avec la cherté des céréales, de cette rareté d'argent dont je viens de parler, et qui ont eu une si fâcheuse influence sur le sort de nos plus belles industries; les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre, qu'il a fallu solder pendant les derniers mois de 1838 et les premiers mois de 1839; les anticipations enfin sur les rentrées stipulées de l'emprunt 3 p.  $\%$ , que le Trésor a été obligé de faire au Département des Travaux Publics pour le mettre à même de pousser aussi activement que le pays le désirait, et que l'exigeaient les besoins de la classe ouvrière, les travaux des chemins de fer en cours d'exécution; tous ces motifs réunis ont forcé le Département des Finances à maintenir en circulation, pendant le cours de 1839, une plus grande quantité de bons du trésor que ne le comportaient les prévisions du Budget des Dépenses, où il n'a été demandé et alloué qu'une somme de 150.000 fr. seulement pour intérêts et frais présumés de la dette flottante.

Ce chiffre de 150,000 fr. n'eût permis qu'une émission moyenne de trois millions de bons du trésor pour toute l'année, à l'intérêt moyen de 5 p.  $\%$ , frais

compris ; mais la loi des voies et moyens ayant autorisé une émission de 12 millions . et celle du 1<sup>er</sup> janvier 1839 une autre émission de quatre millions . pour couvrir le prêt fait à la banque de Belgique , ensemble 16 millions , on a pu satisfaire aux exigences du service , et maintenir l'émission moyenne entre 12 et 14 millions . ce qui nécessite la demande de crédit supplémentaire qui vous est faite de la somme de 300,000 francs , pour complément des intérêts et frais relatifs à la dette flottante en 1839.

L'émission moyenne des bons du trésor , pendant l'exercice prochain , étant présumée ( toujours y compris le prêt fait à la banque de Belgique , et de plus , douze millions pour les dépenses de construction des chemins de fer et routes ordinaires ) devoir s'élever au chiffre moyen de 20,000.000 fr. . à l'intérêt moyen de 5 p. % , en y comptant les frais qui s'y rattachent , cette émission , disons-nous . motive l'allocation d'un million de francs pétitionnée pour faire face à ces intérêts et frais en 1840.

Ce chiffre d'un million , d'ailleurs temporaire en majeure partie , n'est certes pas bien considérable , alors que l'on réfléchit que déjà il a été de 800,000 francs en 1838 , qu'il ne constitue que 1 p. % du montant total du Budget , et qu'un cinquième nous en sera remboursé par la banque de Belgique.

Malgré les dépenses tout-à-fait extraordinaires , qui montent ensemble à 331,350 fr. , le crédit total demandé , à l'effet de faire face en 1840 à tous les paiements du chef de la dette publique proprement dite . ne s'élève encore qu'à la somme de 21,874,740 fr. 26 c. , sur laquelle sera imputée aussi la rente annuelle de 3 millions de florins , mise à notre charge par le traité de paix.

La dette publique belge est donc sans contredit , eu égard surtout à la population et aux richesses de notre beau pays , l'une des moindres des États de l'Europe.

Cependant , Messieurs , et cela a déjà été proclamé plus d'une fois dans cette enceinte , le moment viendra où il sera possible de la réduire encore . Il importe par conséquent de chercher à en coordonner les divers éléments , et notamment de régler , pour toutes ses parties , le système d'amortissement tant en principe qu'en action , de manière à arriver à asseoir et à maintenir le crédit public sur des bases tellement solides que rien ne puisse désormais lui porter la moindre atteinte.

La paix ne tardera pas , nous devons l'espérer , à permettre au Gouvernement de vous soumettre ses vues à cet égard.

Le crédit des rémunérations est resté à peu de chose près le même qu'en 1839 . Il y a néanmoins une augmentation de 64,095 fr. 26 c. sur le chiffre alloué , l'année dernière , pour les traitements d'attente et pensions supplémentaires . Jusqu'à ce qu'une solution définitive soit donnée sur cette dépense contestée , le Gouvernement doit en reproduire la demande.

Il y a au même chapitre une diminution de 25,000 fr. provenant d'extinction de pensions.

A cette occasion , qu'il me soit permis de vous rappeler , Messieurs , qu'un projet de loi réglant les conditions et les droits à une pension pour tous les magistrats et fonctionnaires publics , leurs veuves et orphelins mineurs , a été présenté dès l'avant-dernière session à la Chambre des Représentants . Ce projet , déjà examiné par les sections , est actuellement livré aux observations de la section centrale . Les réponses aux demandes d'éclaircissement de cette section ont été fournies par le Ministère , et le rapport ne peut manquer d'en être fait incessamment à la Chambre . Dans cette position , je ne puis qu'appeler

voire sollicitude sur cet objet important, qui doit à la fois amener des économies dans cette partie sacrée de nos dépenses générales, et la sécurité sur leur avenir et celui de leur famille dans l'esprit des agents de l'État qui vouent leur carrière à la chose publique.

Quant aux subsides et avances à la caisse de retraite, ils sont demeurés les mêmes que les années précédentes, et il a été démontré dans cette enceinte, à diverses reprises, que ces sommes n'excédaient pas celles que le Trésor eût dû fournir, si l'on avait fait application aux agents des Finances des dispositions de l'arrêté-loi de 1814.

D'ailleurs, cet état spécial des choses viendra à cesser, si, comme nous le pensons, la Législature adopte le système du projet de loi dont il vient d'être question.

Les crédits portés au titre II (*des Dotations*) sont les mêmes que ceux alloués pour 1839. Ils s'élèvent ensemble à fr. 3,308,458 95 c.

Une commission, dont plusieurs honorables membres de la Législature ont bien voulu faire partie, a été instituée au Ministère des Finances, à l'effet de préparer un projet de révision de la loi du 30 décembre 1830, institutive de la Cour des Comptes, afin de donner à ce corps une organisation définitive, et de régler le mode d'exercice de ses attributions.

Ce projet ne tardera pas à faire l'objet des délibérations du conseil des Ministres, pour être soumis à Sa Majesté, à l'effet d'obtenir l'autorisation de le présenter aux Chambres. Celles-ci y trouveront l'occasion de faire droit aux réclamations de la Cour des Comptes, qui désire, non sans fondement, il faut le reconnaître, que le traitement de ses membres soit mis en rapport avec le rang qu'ils occupent dans notre organisation gouvernementale.

La même commission est chargée aussi de préparer :

1<sup>o</sup> Un projet de loi qui consacre les principes de la comptabilité générale de l'État et en assure l'application ;

2<sup>o</sup> Un projet de règlement d'administration financière, basé sur les lois de principe dont nous venons de faire mention, et traçant les règles à suivre par les départements ministériels et les administrations publiques dans leurs rapports avec la Cour des Comptes et l'administration du Trésor.

Nous espérons pouvoir soumettre aussi ce second projet de loi à vos délibérations dans le cours de la présente session, de manière qu'aussitôt après son adoption, les Chambres seront mises à même d'arrêter encore cette année les comptes de l'État pour les exercices clôturés à ce jour, et d'exécuter ensuite chaque année le prescrit de l'article 115 de la Constitution, qui veut que tous les ans la loi des comptes soit votée par la Législature.

Toutefois, voulant jusqu'à ce qu'un ordre de choses plus défini soit adopté, suivre la marche pratiquée jusqu'ici, j'ai fait faire l'impression du compte de gestion de 1837, qui comprend celui définitif de 1835, le second compte provisoire de 1836 et le premier également provisoire de 1837. Ce travail vous sera distribué sous peu.

On achève, en outre, à l'administration du Trésor, le compte de gestion de 1838, comprenant celui définitif de 1836 et ceux provisoires de 1837 et de 1838. Ils seront incessamment adressés à la Cour des Comptes, qui vous les renverra, suivant l'usage, accompagnés de ses observations.

Le titre III du Budget (*Ministère de la Justice*) présente une diminution de 55,848 francs, sur l'allocation qui avait été accordée à ce Département pour 1839.

Au titre IV (*Ministère des Affaires étrangères*), si l'on a égard aux crédits extraordinaires alloués pendant le cours de l'exercice, il y a une diminution de 81,000 francs sur ce Budget. Bien que l'on ait porté en plus, cette année, le traitement du Ministre et celui de plusieurs agents diplomatiques pour de nouvelles légations

L'allocation totale pétitionnée au titre V (*Ministère de l'Intérieur*) présente une majoration de 252,321 fr. 74 c., qui est principalement due, après diverses compensations, à la nécessité d'augmenter le fonds d'encouragements pour l'industrie, la construction des navires et la pêche nationale, et à celle de faire construire ou approprier un local pour les archives de l'État, et de fournir un subside à la province du Brabant pour l'érection d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles.

Le Budget primitif ordinaire pour 1839 du ministère des Travaux Publics (titre VI) avait été porté d'abord à . . . fr. 8,131,141 »

Mais il a été accordé, par la loi du 1<sup>er</sup> juin dernier, pour travaux au canal de Terneuzen, et pour frais de rachat et d'entretien du canal de Charleroy, des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de . . . . . 658,802 47

En sorte que le Budget total pour ce département s'est trouvé porté à . . . . . 8,789,943 47  
Celui demandé pour 1840 étant de . . . . . 9,027,631 27

Il en résulte pour cette année une majoration de . . . . . 237,687 80

Mais cette somme est le résultat de compensations faites entre des diminutions et des augmentations, et les développements de ce Budget vous feront voir, Messieurs, que, d'une part, il

y a en augmentations . . . . . 463,228 65  
Et d'autre part, en diminutions . . . . . 225,540 85

Différence égale. . . . . fr. 237,687 80

Les diminutions proviennent principalement de l'exécution du traité du 19 avril, et les augmentations de ce que l'État doit, en 1840, payer aux concessionnaires du canal de Charleroy l'annuité du rachat, et subvenir aux dépenses d'entretien et autres, tant de ce canal que des rivières et canaux dont il a repris l'administration, lesquels produiront ensemble un revenu porté aux voies et moyens pour une évaluation de 1,200,000 francs. Ce sont, Messieurs, les meilleurs revenus du pays, ceux qui se perçoivent au moyen de l'exécution de travaux utiles à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

En ce qui concerne les chemins de fer, outre les explications déjà données dans les développements du Budget, et qui me dispensent d'entrer dans d'autres détails, il vous est rendu compte de l'emploi des fonds dans un rapport spécial de mon collègue, M. le Ministre des Travaux Publics.

Le titre VII (*Marine*) présente une majoration de . . . fr. 263,575 »  
par comparaison au Budget primitif de l'exercice 1839; mais il convient de déduire de cette majoration le crédit supplémentaire pour pilotage, alloué par la loi du 1<sup>er</sup> juin, n<sup>o</sup> 267, soit. 174,000 »

En sorte que l'augmentation réelle n'est que de . . . . . 89,575 »

Le chiffre de 263.575, abstraction faite du crédit supplémentaire dont je viens de parler, se compose comme suit :

Pilotage. {	<i>Personnel</i> . . . . .	210,040 »	{	247,075 »
	<i>Matériel</i> . . . . .	37,035 »		
Secours maritimes. Sauvetage. . . . .				16,500 »
				Fr. 263,575 »

Cette première dépense est couverte, et au delà, par un article nouveau de recette porté au Budget des voies et moyens.

La seconde n'est qu'un transfert du Budget du Département de l'Intérieur, où elle figurait les années précédentes.

Le Budget du Département de la Guerre (titre VIII) s'élève à 32,790,000 fr., et présente, par comparaison à l'exercice de 1839, une diminution de 16,608,498 fr. 70 c. Ce premier chiffre vous paraîtra peut-être élevé, Messieurs, mais vous ne perdrez pas de vue qu'après les événements qui se sont accomplis, un effectif quelque peu considérable est impérieusement commandé par les nécessités de politique intérieure et extérieure, qui assiègent toujours une jeune nation plus fortement que toute autre dans les premières années de son indépendance. Nous espérons que, malgré les dépenses d'ordre purement politique dont les premiers mois de cette année ont dû être surchargés, nous pourrons arriver à économiser environ cinq millions sur les dépenses de ce département en 1839, et ce fait doit être une garantie pour vous des efforts que nous ferons pour réaliser par la suite autant d'économies que possible, sans rien négliger toutefois de ce qu'exigera la sûreté de l'État.

Le titre IX (*Ministère des Finances*) s'est élevé en 1839 à fr. 11,050,998 »

Le chiffre total réclamé pour 1840, est de . . . . . 11,225,750 »

Différence en plus pour 1840. . . . . fr. 174,752 »

Par arrêté royal du 20 juin dernier, il a été créé au secrétariat-général un bureau spécial chargé des travaux des diverses liquidations à opérer avec la Néerlande, en exécution du traité du 19 avril, et aussi de l'examen et de l'instruction préparatoire de toutes les réclamations de nature à être comprises dans les négociations financières. Les dépenses qui sont résultées de la formation indispensable de ce bureau, et qui continueront d'exister au moins pendant l'année 1840, ont été imputées sur le crédit alloué au Département des Affaires Étrangères, par la loi du 5 juin dernier, pour frais d'exécution du traité de paix; mais il a paru plus rationnel de porter l'allocation de 20,000 francs nécessaire à ce service pour l'exercice prochain, au Budget du Département des Finances, ce bureau en étant une dépendance.

Ce Budget renferme, en outre, plusieurs majorations qui sont compensées en grande partie par des diminutions, de telle manière que la balance en plus s'élève seulement, ainsi qu'il vient d'être énoncé, à la somme de 174,752 francs.

Les diminutions sont principalement dues à l'exécution du traité, en ce qui touche les territoires cédés.

Les augmentations les plus notables, ou dépenses extraordinaires, sont :  
1<sup>o</sup> 125,000 francs pour frais et pertes à résulter de la refonte d'anciennes monnaies provinciales, rentrées dans les caisses de l'État, et dont la mise en circulation est devenue impossible. Un projet de loi spéciale devant, Messieurs, vous être incessamment soumis pour cet objet, je me dispenserai d'exposer ici les

considérations qui appuient la demande de ce crédit; 2<sup>e</sup> 200,000 francs destinés au renforcement du personnel de la douane et aux encouragements pour la répression de la fraude.

Dans le système commercial adopté par la plupart des nations agricoles et industrielles, système dans lequel, à peine d'abandonner ses intérêts les plus chers, la Belgique est obligée de se maintenir par réciprocité, la douane est la sauvegarde de la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce légal. Il est vrai aussi qu'elle procure d'assez fortes ressources au Trésor, mais ce n'est en quelque sorte que secondairement, car son but avant tout est de protéger les trois grandes sources de la fortune publique que nous venons d'indiquer. Les agents du fisc, Messieurs, sont des hommes honorables, et d'autant plus honorables que, dans l'intérêt général, ils s'exposent toujours à la haine des intérêts privés. Ils méritent donc bien de la patrie, lorsqu'ils remplissent fidèlement et avec zèle et exactitude les pénibles fonctions dont la loi les a chargés. Mais ce sont surtout les employés de l'administration de la douane envers lesquels tous les vrais citoyens devraient se montrer plus reconnaissants qu'on ne le fait communément; en effet, ils n'ont pas de plus impérieux devoir à remplir que celui de faire tout ce qui est humainement possible pour réprimer la contrebande. Ce devoir, Messieurs, l'administration des douanes belges le comprend parfaitement, et son seul mobile comme sa devise est : « Prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. »

J'ai eu lieu de me convaincre que sous mes honorables prédécesseurs comme depuis que j'ai l'honneur d'être Ministre des Finances, les efforts les plus louables ont été mis en œuvre pour arriver à anéantir la fraude. Grâce à un renforcement du personnel, aux bonnes mesures administratives qui ont été prises, au concours ferme et loyal des employés qui ont généralement rivalisé de zèle, de dévouement, d'activité et de courage, des succès ont été obtenus dans de nombreuses luttes qu'ils ont soutenues contre les contrebandiers, et il y a aujourd'hui telle marchandise, parmi celles que l'on fraudait le plus, dont la prime se trouve doublée par comparaison à celle que les négociants étrangers payaient autrefois aux entrepreneurs de ce trafic honteux. On assure même que la prime moyenne, qui ne s'élevait qu'à 5 p. 0/0 avant la révolution, est portée actuellement de 10 à 19 p. 0/0, selon la valeur des marchandises et le poids des ballots.

Toutefois, ayant pu me convaincre par les renseignements que je suis parvenu à obtenir, que malgré toutes les précautions prises, la fraude réussissait encore à ravir à l'industrie nationale une partie de la protection que nos lois ont voulu lui assurer, je me suis empressé, dès mon entrée au Ministère, d'aviser aux moyens de mettre fin à cet état de choses.

A cet effet, après avoir reçu un rapport que j'avais demandé à des personnes honorables, qui se sont chargées de le rédiger d'après les documents et archives relatives à cet objet qui existaient au Ministère des Finances, j'ai institué, par arrêté du 1<sup>er</sup> juin, une commission dont plusieurs honorables sénateurs et représentants ont bien voulu faire partie, et chargée : 1<sup>o</sup> de procéder à une enquête sur les frontières, dans les différents ports et dans les principales villes industrielles et commerciales du Royaume, à l'effet de rechercher et de présenter les moyens de rendre plus efficace le service de répression de la fraude en matière de douanes;

2<sup>o</sup> De soumettre le plan d'un système complet de stratégie douanière, en ayant égard à l'utilité dont pourrait être le concours de l'armée :

3<sup>o</sup> De rédiger un projet de règlement général du service de la douane, ainsi que de présenter le plan des cartes stratégiques de douane, dont chaque brigade serait pourvue pour sa frontière ;

4<sup>o</sup> Enfin d'ajouter aux articles du tarif général des douanes qui en sont susceptibles, des annotations et explications sur l'application du droit, ainsi que sur la valeur, la nature ou l'espèce des objets y dénommés.

Cette commission, qui devait en outre s'occuper de quelques points relatifs au cadastre, s'est acquittée, j'aime à le proclamer hautement, on ne peut pas plus honorablement de la tâche qu'elle a eue à remplir. Elle a fait un travail qui sera éminemment utile.

Parmi les ressources indiquées en première ligne, comme devant être employées pour arriver à réprimer la fraude, figure la nécessité d'une augmentation du personnel. Ce moyen, dont il a déjà été usé avec succès, exigera une majoration de 150,000 francs sur le chiffre alloué l'année dernière.

Un second moyen qu'elle a proposé, c'est de porter au Budget une somme pour être appliquée tant en primes ou encouragements pour la découverte de la fraude en matière de douanes, qu'en dépenses de surveillance extraordinaire pour parvenir à déjouer les manœuvres secrètes des fraudeurs : un crédit de 50,000 francs vous est demandé dans ce double but.

Messieurs, il est une foule d'autres mesures que cette commission a proposées, mais toutes ne donnent pas lieu à des demandes de fonds, et la plupart, étant du domaine législatif, feront partie d'un projet de loi qui sera présenté incessamment aux Chambres.

Enfin, Messieurs, la troisième augmentation est une dépense extraordinaire pour la reprise des travaux du cadastre dans le Limbourg et le Luxembourg.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'achèvement des opérations cadastrales dans les sept autres provinces, et la péréquation générale qui a complété cette œuvre ont fait jouir les contribuables des bienfaits si longtemps réclamés d'une juste et équitable répartition du plus considérable de nos impôts.

Les opérations n'ont pu être continuées, depuis la révolution, dans le Limbourg et dans le Luxembourg, parce que les archives cadastrales étaient demeurées au pouvoir de la Hollande. Mais le traité de paix nous mettant en droit d'en obtenir la restitution pour les parties de ces provinces qui nous restent, nous devons nous hâter de reprendre les travaux, afin d'assurer aux habitants de ces contrées la même justice distributive qu'aux autres Belges.

Nous avons cru qu'une somme de deux cent mille francs suffirait pour cet objet en 1840.

Le dernier titre du Budget des dépenses, celui de *non-valeurs et remboursements*, a, cette année, à supporter une augmentation de 650,000 francs, pour remboursement du droit unique établi sur l'Escaut et le canal de Terneuzen au profit de la Hollande, par le traité du 19 avril.

Déjà la loi du 5 juin 1839, en consacrant le principe de ce remboursement, avait accordé un crédit spécial pour cet objet, s'élevant à 300,000 francs.

Ainsi que vous le verrez, Messieurs, par la situation du Trésor public, que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, en même temps que les Budgets, la balance des recettes probables et des évaluations portées aux divers Budgets des Voies et Moyens pour les trois exercices en cours d'exécution, présentait au 1<sup>er</sup> octobre les résultats suivants :

	1837.	1838.	1839.
Evaluations . . . . .	99,159,452 99	120,252,525 36	105,095,531
Recettes effectives. . . . .	101,610,137 97	110,859,234 32	67,718,845 31
Reçu en plus que les évaluations	2,450,684 98 en moins.	9,363,291 04 en moins	40,376,655 69
On percevra encore . . . . .	146,636 16	12,773,980 68	37,219,805 50
Recettes effectives en plus. . . . .	2,597,321 14	3,410,689 64 en moins.	3,156,880 19
	Recettes en plus. . . . .	6,008,010 78	
	Recettes en moins . . . . .	3,156,880 19	
Excédant de recettes sur l'ensemble des trois exercices			
1837 à 1839 . . . . .		2,851,130 59	

L'état ci-annexé, sous le n° 1<sup>er</sup>, explique, Messieurs, le chiffre de fr. 3,156,880 19 c., que l'on percevra en moins sur l'exercice de 1839, d'après les probabilités.

Voici maintenant aussi la position des dépenses, en ce qui concerne les trois exercices en cours d'exécution :

	1837.	1838.	1839.	TOTAL POUR LES TROIS EXERCICES.
Crédits alloués. . . . .	105,226,103 93	125,071,572 24	115,915,347 04	346,213,023 21
Sommes dépensées au 1 <sup>er</sup> octobre. . . . .	102,250,808 71	113,623,463 35	67,503,743 07	283,378,015 13
Restant disponible. . . . .	2,975,295 22	11,448,108 89	48,411,603 97	62,835,008 08
On dépensera probablement encore.	1,476,295 22	9,948,108 89	43,411,603 97	54,835,008 08
En sorte que les crédits non dépensés, s'élèveront environ à . . . . .	1,500,000	1,500,000	5,000,000 »	8,000,000 »
				Le total des crédits alloués étant de . . . . .
				346,213,023 21
				La dépense totale effective ne s'élèvera qu'à . fr.
				338,213,023 21

L'évaluation des voies et moyens votés par les Chambres pour ces trois exercices, présente les chiffres suivants :

1837. Loi du Budget (30 décembre 1836) . . . . .	83,911,700 »	}	99,159,452 99
Ressources extraordinaires, y compris une partie de l'emprunt 3 p. °/o (loi du 23 mai 1838, et voir la <i>Situation du Trésor public au 1<sup>er</sup> octobre 1838</i> , pag. 26, état n° 2) . . . . .	13,247,752 99		
1838. Loi du Budget (30 janvier 1838). . . . .	94,606,326 »	}	120,252,525 36
Partie de l'emprunt 3 p. °/o (Loi du 23 mai 1838). . . . .	25,646,199 36		
	A REPORTER. . . . .	fr.	219,411,978 23

REPORT. . . . . fr. 219,411,978 33

1839. Loi du Budget (31 décembre 1838) . . . . .	104,093,331	} 108,093,331
Voies et moyens temporaires et extraordinaires, pour le prêt fait à la Banque de Belgique (le 1 <sup>er</sup> janvier 1839) . . . . .	4 000,000	

Total des voies et moyens votés pour les trois exercices. . . . 327,507,509 33

Les dépenses totales étant de . . . . . 338,213,023 21

Il y aurait, si les recettes réelles correspondaient aux recettes présumées.  
une insuffisance de . . . . . 10,705,513 86Mais il y aura, sur l'ensemble des trois mêmes exercices, un excédant de  
recettes de . . . . . 2,831,130 59

Donc, l'insuffisance réelle des ressources votées sera seulement de . . . . 7,874,383 27

Les exercices clos et antérieurs présentent les résultats sui-  
vants :

	EXCÉDANT	
	DE DÉPENSES.	DE RECETTES.
1830 et antérieures . . . . .	1,478,947 43	"
1831 . . . . .	"	804,871 80
1832 . . . . .	6,038,420 31	"
1833 . . . . .	3,846,661 02	"
1834 . . . . .	"	187,736 80
1835 . . . . .	"	3,971,220 74
1836 . . . . .	"	3,104,144 43
	11,364,023 76	8,067,793 77
Différence . . . . .	3,296,034 99	

Excédant de dépenses. . . . . 3,296 034 99

Mais il y a encore à ajouter :

1<sup>o</sup> Pour les créances arriérées appartenantes aux exercices clos, et qui, pour la plupart, faisaient partie de crédits alloués aux Budgets votés, mais à l'égard desquelles, par le fait même de la clôture de l'exercice, il y a eu annulation de crédit, savoir :

Exercices 1830 et antérieurs (1831 et 1832) . . . . .	3,037,482 03	} (1) 4,037,482 03
— 1833, 1834 et 1835 (au caissier de l'État, par année, 240,000). . . . .	720,000	
1836, au caissier de l'État . . . . .	260,000	

À REPORTER. . . . . fr. 13,187,920 29

(1) Pour les exercices arriérés et antérieurs à 1833, les demandes de crédits ont été faites aux Chambres : le 16 août 1836 et le 14 février 1838; et quant aux exercices 1833 à 1835, une demande sera présentée aux Chambres, en même temps qu'on leur soumettra les projets de lois pour la clôture définitive de ces exercices

	REPORT. . . . . fr.	13,137,920	29
2 <sup>o</sup> Pour ce qui reste à payer aux concessionnaires de la Sambre, le 1 <sup>er</sup> janvier 1840. . . . .		300,000	»
3 <sup>o</sup> Pour restitution de droits indûment perçus sur les apports des différentes sociétés industrielles, l'administration ayant été condamnée par arrêt de la cour de cassation. . . . .		450,000	»
Ainsi l'insuffisance réelle des ressources sur les exercices 1830 à 1839 et années antérieures, non clôturés lors de la révolution, s'élève en totalité, à		16,137,920	29
Mais on y a compris le crédit de 2 millions alloué par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1838, pour construction de routes pavées et ferrées, et pour lequel des voies et moyens n'ont pas jusqu'ici été votés . . . . .		2,000,000	»
En sorte que la dette flottante, à couvrir par les ressources des exercices à venir, ne s'élève définitivement qu'à la somme de . . . . .		14,137,920	29
A laquelle il faut ajouter temporairement celle de . . . . .		4,000,000	»
Qui sera remboursée par la banque de Belgique à qui elle a été prêtée.			
	ENSEMBLE. . . . . fr.	18,137,920	29

D'autres tableaux statistiques, également annexés au présent rapport, Messieurs, font voir qu'en dégageant les impôts des centimes additionnels variables dans leur quotité, les pertes que la prudence nous commande de prévoir ne se réaliseront peut-être pas tout-à-fait, si, comme d'usage, et comme le prouve l'état n<sup>o</sup> 2, les derniers mois de l'année sont plus productifs que les autres.

D'ailleurs, déjà nous avons eu l'honneur de vous faire pressentir qu'il est à espérer que des économies successives pourront être réalisées sur l'ensemble des dépenses de l'État.

D'un autre côté, les voies et moyens ont été évalués suivant le système suivi jusqu'ici, en prenant pour base plusieurs mois de l'année écoulée et plusieurs mois de celle courante, de manière à en former une période d'une année entière; mais cette fois, vu l'époque où le Budget a été préparé, cette période de douze mois, formée des six derniers mois de 1838 et des six premiers de 1839, donne précisément l'année pendant laquelle plusieurs des revenus de l'État ont été atténués par la crise politique et commerciale.

En fait d'évaluation des revenus probables, il y a souvent des mécomptes, et il ne peut en être autrement, car le prix des subsistances, les mouvements du commerce et de l'industrie, les événements politiques à l'intérieur ou à l'extérieur, en un mot, tout ce qui affecte la situation économique ou politique des populations, réagit immédiatement en divers sens sur le produit des impôts et autres ressources publiques.

Aussi, si nous n'avons pas cru devoir déroger à la règle en quelque sorte établie par les précédents, pour l'estimation de ces produits en 1840, du moins devons-nous espérer que la crise financière ne tardera pas à avoir un terme, et qu'alors la sécurité, le crédit et la paix, donnant bientôt une nouvelle vie à notre industrie et à nos transactions, nos évaluations seront dépassées assez fortement par les recettes réelles qui seront effectuées.

Ainsi donc tout doit nous porter à penser qu'en raison des économies dans les dépenses générales, des plus fortes recettes et des autres motifs que nous venons d'indiquer, non-seulement notre dette flottante sera diminuée en 1841, mais encore qu'elle sera tout-à-fait éteinte d'ici à quelques années, sauf ce qu'il sera reconnu nécessaire d'en conserver, pour faciliter le service du Trésor; car

les recettes n'ayant lieu que par douzième, et des ménagements envers les contribuables étant souvent commandés par les circonstances, il ne serait pas possible, sans ce moyen, d'opérer régulièrement les dépenses qui ne peuvent pas se régler par douzième de mois en mois. Il en résulte qu'une émission de bons du Trésor est toujours nécessaire pour assurer la marche de l'administration publique, et qu'une dette flottante est en conséquence un rouage indispensable à un gouvernement bien organisé.

Cette dette se trouve à la vérité momentanément plus forte de 4 millions, par suite du prêt accordé à la banque de Belgique, mais des termes de remboursement ont été stipulés, et nous avons d'autant plus lieu de croire que cet établissement saura satisfaire à ses engagements, dont l'accomplissement successif éteindra proportionnellement cette partie de la dette flottante, qu'il résulte du rapport des commissaires du Gouvernement qu'à la date du 1<sup>er</sup> novembre courant, la banque, au moyen de son actif et du seul prêt de 4 millions, avait soldé tous ses créanciers, éteint ses dettes exigibles, et remboursé ses billets en circulation, le tout jusqu'à concurrence d'au delà de 17 millions.

Quant aux créances nombreuses qu'elle possède à charge de sociétés industrielles placées sous son patronage, elle est parvenue à les rendre liquides par la création de cédulas hypothécaires, destinées à mobiliser de nouveau les capitaux qu'elle avait engagés dans ces sociétés, et qui lui permettront d'étendre incessamment l'escompte qu'elle a déjà repris, et ses autres opérations, si favorables au petit et au moyen commerce. L'article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1839 a autorisé le Gouvernement à régler les conditions du prêt que cette loi accordait; elles l'ont été conformément au programme convenu préalablement entre le Ministère et les commissions des Chambres Législatives. L'expiration du sursis et la situation actuelle de la banque permettent que des modifications soient apportées à ces conditions, dans l'intérêt du commerce et du crédit public. Elles auront lieu avec le même concours et avec le même esprit de sagesse et de prudence qui ont présidé au contrat primitif.

J'en reviens, Messieurs, à la situation générale du Trésor. Certes, il ne serait pas difficile, au moyen de quelques centimes additionnels aux impôts, de la niveler de suite; mais l'expérience des quinze années qui ont précédé notre indépendance n'a malheureusement que trop appris que si l'abus du crédit dévore l'avenir, l'abus de l'impôt tue le présent.

N'y aurait-il pas d'ailleurs, Messieurs, plus que de l'inconséquence à rétablir ou majorer les impôts, alors qu'après avoir fait un juste grief de leur excès au Gouvernement précédent, nous les avons, dès les premiers instants de la révolution, réduits de plus de 18 millions de francs par an, par suite des modifications et suppressions dont je vais retracer ici l'indication sommaire.

Abatage . . . . .	fr.	3,300,000	»
Loterie . . . . .		1,600,000	»
Timbre . . . . .		70,000	»
Leges . . . . .		150,000	»
Accises sur les vins indigènes . . . . .		70,000	»
— sur les bières . . . . .		300,000	»
		<hr/>	
A REPORTER . . . . .	fr.	5,490,000	»

REPORT. . . . . fr.	3.430.000	
Contribution foncière sur les passages d'eau . . . . .	125.000	
Impôts remplaçant l'impôt mouture (loi du 3 juin 1835) . . . . .	3.200.000	»
Distilleries, modifications diverses, ayant égard toutefois à la loi sur les débitants de boissons distillées . . . . .	2,000.000	»
Successions . . . . .	1.000,000	»
Dégrèvement sur l'impôt foncier, dans les provinces d'Anvers et des deux Flandres. . . . .	407,000	»
Réduction du droit du canal de Pommerœul . . . . .	327.000	»
Expertise pour l'impôt personnel. . . . .	440,000	»
Réduction du taux des patentes. . . . .	700,000	»
Patentes des bateliers . . . . .	80,000	»
Réduction des centimes additionnels sur la contribution personnelle, les accises et l'enregistrement . . . . .	2,400,000	»
Changements à la législation sur les sucres . . . . .	1,000,000	»
Enfin réduction du péage sur le canal de Charleroy, et modification au tarif des barrières; non-recouvrement de l'impôt sur les biens-fonds acquis par les communes, hospices, fabriques et autres établissements; suppression du droit sur les diligences; différence monétaire du florin aux deux francs . . . . .	1,000,000	
		<hr/>
Fr. . . . .	18.169.000	»

Aussi, loin de vouloir revenir au passé, nous comprenons autrement les devoirs du Gouvernement; nous croyons qu'il doit s'efforcer de faire naître, de hâter les progrès du bien-être général; d'accroître ainsi les facultés contributives, sans sacrifier toutefois une partie des revenus publics aux dépens des services qui enrichissent l'État. Nous pensons donc qu'avant de créer de nouveaux impôts (ce que l'on ne peut souvent faire sans que l'expérience n'en soit préjudiciable à la fois aux contribuables, que froisse tout changement de système, et au Trésor, qui n'en retire pas toujours ce qu'il en attend), nous pensons, dis-je, qu'avant d'essayer d'autres impôts, il faut arriver à perfectionner et à adoucir la perception de ceux qui existent, de manière qu'elle soit plus supportable aux masses, en même temps que plus productive pour l'État.

En définitive, Messieurs, le Budget des Dépenses que nous avons l'honneur de vous soumettre pour 1840, s'élève à . 101,312,335 94  
Celui des Voies et Moyens à. . . . . 101,633,569 00

En sorte qu'il reste un excédant de recettes de . . . . . 323,233 06

Cet excédant vous paraîtra sans doute suffisant pour que le Budget général soit parfaitement en équilibre, c'est-à-dire pour que l'on puisse espérer pouvoir parer à l'éventualité des besoins supplémentaires ainsi qu'aux mécomptes sur l'évaluation des recettes.

En effet, une part, que nous croyons suffisamment large, a été faite dans les crédits demandés pour les dépenses extraordinaires, et les produits présumés ont été calculés d'après les recettes effectives de toute une période de crise profonde, qui a eu pour effet inévitable de multiplier les dépenses de l'État, en même temps qu'elle atténuait ses ressources.

Pensant que, lorsqu'il s'agit de présenter à la Législature le Budget général du pays, c'est l'ordre, c'est la vérité, qui doivent y régner avant tout, nous vous avons expliqué aussi clairement que possible, et sans vous rien cacher, notre position financière tout entière.

Il ressort évidemment de cet exposé précis et fidèle que nous avons supprimé, dès les premiers jours de la révolution, en 1830, plusieurs impôts très-productifs sans doute, mais onéreux et impopulaires: que nous avons traversé, non sans dépenses extraordinaires considérables, neuf années de troubles politiques; que devant dans ce progrès les nations les plus puissantes, nous avons employé des sommes importantes à la construction des chemins de fer; que nous avons encore construit d'autres grands travaux d'utilité publique dispendieux, notamment fermé les polders, défendu nos côtes, amélioré le port d'Ostende, renforcé notre système de défense militaire; et cependant, Messieurs, on peut être certain dès à présent que, lorsque les chemins de fer auront entièrement été achevés, et que toutes les plaies de la révolution auront été cicatrisées, la Belgique ne se trouvera grevée en définitive que d'une dette publique s'élevant à peine à 22 millions de francs de rente et d'amortissement annuels. On peut aussi concevoir l'espoir le plus fondé, sinon la certitude, qu'en peu d'années il n'existera plus d'autre dette flottante que celle très-minime indispensable à la régularité du service du Trésor combiné avec les ménagements dus aux contribuables.

Vous remarquerez sans doute, Messieurs, qu'aussitôt la première année de paix qui luit pour nous, le Budget peut être réduit à cent et un millions, et permet de supprimer les centimes additionnels supplémentaires qui ont dû être levés en 1839; que sur ces cent et un millions, dès 1841, on pourra, sous le rapport des dépenses extraordinaires politiques, se rapprocher encore plus de l'état normal ou y entrer tout-à-fait; qu'enfin, à raison de la diminution dans la dépense et d'une amélioration dans la somme des produits prévus, amélioration qui sera la conséquence de la prospérité qu'amènera infailliblement l'état de paix, il ne tardera pas à devenir possible de soulager plus encore les contribuables qu'on ne l'a fait depuis la révolution.

Après neuf années de tourments et de sacrifices sans nombre, ce sont là des résultats dont la Belgique a tout lieu de se féliciter, et cependant, avouons-le aussi, ces résultats eussent été plus satisfaisants encore, si l'esprit de transaction n'eût pas seul présidé au règlement arbitral de nos destinées.

Mais oublions nos justes espérances déçues: ne voyons que ce qui nous reste à faire pour parvenir à consolider tout-à-fait notre jeune nationalité et cette indépendance aujourd'hui reconnue par l'univers entier, et qui nous a tant coûté à conquérir.

Essayons, pour cela, d'effacer promptement jusqu'aux dernières traces, jusqu'aux derniers souvenirs des divisions intestines que les révolutions laissent souvent subsister après elles, là où elles ont passé. Formons ainsi un seul faisceau de nos efforts vers un but commun, celui du bonheur de la patrie, et alors, Messieurs, nous verrons planer sur la Belgique régénérée, dans une auréole de prospérités, notre si belle et si juste devise: « *L'union fait la force.* »

*Le Ministre des Finances,*

**E. BESMAIÈRES.**

N<sup>o</sup> 1.

## TABLEAU

*Démontrant quel sera le chiffre probable du déficit des recettes,  
par comparaison aux évaluations en 1839.*



ADMINISTRATIONS.	NATURE DES RECETTES.	PREVISIONS ou BUDGET DE 1859.
<b>IMPOTS.</b>		
	Foncier . . . . .	20,087,348 »
	Personnel . . . . .	9,240,000 »
	Patentes . . . . .	3,146,000 »
	Redevances sur les mines . . . . .	160,083 »
Contributions, etc. . . . .	Douanes . . . . .	9,972,000 »
	Droit de consommation sur les boissons distillées . . . . .	1,000,000 »
	Accises . . . . .	20,000,000 »
	Garantie . . . . .	160,000 »
	Recettes diverses. . . . .	29,000 »
Enregistrement et domaines.	Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques, successions . . . . .	20,629,000 »
	Recettes diverses. . . . .	500,000 »
Trésor public . . . . .	Produit des examens, brevets, diplômes . . . . .	90,500 »
<b>PÉAGES.</b>		
Enregistrement et domaines.	Produits des canaux, barrières et entrepôts . . . . .	8,690,000 »
Travaux publics . . . . .	Taxes de lettres, journaux, etc. . . . .	2,800,000 »
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>		
Enregistrement et domaines.	Rachat et transfert de rentes, capitaux, etc. . . . .	4,865,000 »
Travaux publics . . . . .	Chemins de fer . . . . .	4,790,000 »
Enregistrement et domaines.	Produits divers . . . . .	1,001,000 »
<b>REMBOURSEMENTS.</b>		
Contributions, etc. . . . .	Prix d'instruments fournis par l'adm <sup>on</sup> et c <sup>tes</sup> communaux . . . . .	61,000 »
Enregistrement et domaines.	Soldes des comptes et avances par les Ministères . . . . .	425,000 »
Trésor public . . . . .	Recouvrements d'avances . . . . .	1,949,600 »
TOTAL. . . . . fr.		104,095,531 »
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . . fr.		

PRODUITS		DIFFÉRENCES		Observations.
DES QUATRE VOLS DE 1859.	MAJORES DES RECULAMENTS PROBABLES	EN PLUS	EN MOINS.	
11,170,248 53	19,897,348 "	"	490,000 "	
4,770,093 31	9,120,000 "	"	120,000 "	
1,537,361 10	3,146,000 "	"	"	
25,285 69	160,083 "	"	"	
5,707,664 79	9,230,000 "	"	742,000 "	
987,636 23	1,000,000 "	"	"	
11,034,089 86	20,000,000 "	"	"	
112,636 81	160,000 "	"	"	
13,391 77	29,000 "	"	"	
10,916,385 91	19,309,471 "	"	819,529 "	
888,223 80	300,000 "	"	"	
	90,500 "	"	"	
2,418,320 25	3,690,000 "	"	"	
2,214,879 62	2,930,000 "	150,000 "	"	
2,638,466 45	4,419,648 81	54,648 31	"	
3,130,999 99	4,100,000 "	"	690,000 "	
366,867 87	1,001,000 "	"	"	
48,930 81	31,000 "	"	"	
314,234 02	425,000 "	"	"	
901,803 88	1,449,600 "	"	500,000 "	
58,999,726 78	100,938,630 81	204,648 81	3,361,329 "	
36,830 19		3,136,880 19		

20

N<sup>o</sup> 2.

## ÉTAT MENSUEL

Des Recettes opérées en 1837 et 1858.



DESIGNATION DES MOIS.	MINISTÈRE DES FINANCES.				MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS			
	ADMINISTRATION des contributions directes, etc		ADMINISTRATION de l'enregistrement, etc		ADMINISTRATION des postes		ADMINISTRATION des chemins de fer	
	1857	1858.	1857	1858.	1857	1858.	1857.	1858
Janvier . . . .	1,772,732 01	1,849,098 83	1,859,553 29	1,888,584 03	237,782 75	233,107 27	57,676 80	114,411 52
Février . . . .	2,157,445 19	1,810,435 76	1,766,122 05	1,881,529 77	198,388 44	199,011 54	55,873 10	119,724 41
Mars . . . . .	3,809,015 31	3,865,355 03	2,048,330 48	2,482,912 08	226,254 65	240,876 11	69,242 20	163,159 41
Avril . . . . .	5,479,592 87	6,054,128 23	2,601,917 63	2,501,511 68	218,622 80	234,245 50	78,491 45	231,637 95
Mai . . . . .	5,886,510 86	5,842,771 14	2,274,917 37	2,641,990 31	221,607 06	244,824 94	90,319 57	254,702 64
Juin . . . . .	5,609,101 65	6,177,122 46	2,781,803 87	2,570,564 52	217,737 24	232,994 24	105,573 86	301,943 92
Juillet . . . .	4,872,054 84	6,183,510 70	2,382,508 09	2,286,096 79	229,654 46	237,427 75	133,065 29	300,508 70
Août . . . . .	4,288,771 51	4,887,780 01	2,033,112 19	2,750,327 62	227,771 71	242,342 39	141,644 13	409,879 80
Septembre . . .	4,414,222 84	4,842,145 47	2,312,201 96	2,525,411 56	220,015 98	232,123 69	183,845 37	432,737 "
Octobre . . . .	5,163,714 53	5,068,367 08	2,406,451 91	2,444,262 28	227,710 27	241,890 87	209,932 13	305,026 86
Novembre . . .	4,829,873 34	5,214,476 27	2,289,330 30	2,220,244 82	219,577 67	232,405 58	133,207 35	224,315 76
Décembre . . .	5,547,847 18	5,953,214 01	2,651,133 21	2,759,396 "	222,798 29	246,709 79	147,124 63	239,955 43
TOTAUX . . . .	53,831,482 73	68,348,404 99	27,407,380 35	28,952,831 46	2,667,921 38	2,818,019 67	1,405,995 88	3,097,833 40
Données . . . .	4,485,956 89	4,862,367 08	2,283,948 36	2,412,735 95	222,326 78	234,834 97	117,166 32	258,152 78

DOUZIÈMES, ou TOTALS PAR MOIS.		DIFFÉRENCE AVEC LE DOUZIÈME DE LA RECETTE LIQUIDE.				Observations.
		1857.		1858.		
1857.	1858.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
3,927,745 45	4,085,261 65	"	3,181,652 92	"	3,682,829 15	
4,177,828 78	4,010,701 48	"	2,931,569 58	"	3,757,389 32	
6,153,442 04	6,752,302 03	"	955,955 73	"	1,015,788 18	
8,378,624 81	9,021,623 36	1,260,226 45	"	1,253,432 57	"	
8,473,354 86	8,984,289 03	1,363,956 50	"	1,216,198 24	"	
8,714,216 62	9,282,625 14	1,604,818 26	"	1,514,534 35	"	
7,617,280 68	9,007,543 94	507,882 32	"	1,239,453 15	"	
6,691,299 54	8,290,129 82	"	418,098 82	522,039 03	"	
7,130,286 15	8,032,417 72	20,887 79	"	264,326 93	"	
8,007,809 84	8,659,547 09	893,410 48	"	891,456 30	"	
7,471,988 66	7,891,442 43	362,590 30	"	123,351 64	"	
8,568,903 31	9,199,305 23	1,459,504 95	"	1,431,214 44	"	
55,312,780 34	93,217,089 52	7,487,277 05	7,487,277 05	8,456,006 65	8,456,006 65	
7,109,398 36	7,768,090 79	"	"	"	"	

RECETTES EFFECTIVES EN PRINCIPAL

OPÉRÉES PENDANT CHACUN DES NEUF PREMIERS MOIS DE 1839, COMPARÉES AUX PRÉVISIONS POUR LE MÊME EXERCICE.

Nature des Produits.	PRÉVISIONS EN PRINCIPAL.				RECETTES EFFECTIVES EN PRINCIPAL									DIFFÉRENCES PAR DOUZIÈMES ENTRE LES PRÉVISIONS POUR 1839 ET LES RECETTES EFFECTIVES POUR LE MÊME EXERCICE.												Observations.						
	1/12 <sup>e</sup> POUR 1838.		1/12 <sup>e</sup> POUR 1839.		pendant les neuf premiers mois de 1839.									JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAI.		JUN.			JUILLET.		AOÛT.		SEPTEMBRE.	
	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
<i>Impôts.</i>																																
Foncier . . . . .	1,323,277	1,323,277	"	"	1,551 92	5,844,199 99	1,168,633 60	452,501 54	523,753 92	648,312 05	765,164 28	850,392 85	915,738 42	"	1,321,725 08	4,558,922 99	"	"	154,643 40	"	870,775 46	"	799,523 08	"	674,964 95	"	558,112 74	"	472,884 15	"	407,538 58	e) Par la loi du 2 février, les six premiers douzièmes de l'impôt foncier ont été perçus par anticipation: c'est ce qui explique l'abondance des produits dans ce mois.
Personnel . . . . .	626,667	636,363	"	9,696	4,296 08	418,035 60	678,727 09	675,539 44	591,244 07	660,325 78	736,495 35	528,941 90	476,487 80	"	632,066 92	"	218,327 20	42,364 09	"	39,176 44	"	45,118 93	23,962 78	"	100,132 35	"	107,421 10	"	159,873 20			
Patentes . . . . .	214,666	216,667	"	2,001	4 72	2,404 47	17,628 73	121,436 48	275,062 36	329,284 40	333,181 53	266,272 07	192,286 34	"	216,662 28	"	214,262 53	"	199,038 27	"	95,230 52	58,395 36	"	112,617 40	"	116,514 83	"	49,605 07	"	24,380 66		
Redevances sur les mines . . . . .	8,333	10,500	"	2,167	"	"	"	"	2,030 02	3,149 04	4,111 36	3,717 25	12,278 02	"	10,500	"	10,500	"	10,500	"	8,469 98	"	7,350 96	"	6,388 64	"	6,782 75	1,778 02	"			
Douanes . . . . .	663,451	722,316	"	58,865	413,201 49	450,561 75	628,647 52	703,262 97	636,710 04	629,892 84	715,132 67	720,534 34	809,721 17	"	309,114 51	"	271,754 25	"	93,668 48	"	19,033 03	"	85,605 96	"	92,423 16	"	7,183 33	"	1,781 66	87,465 17		
Droit de consommation sur les boissons distillées . . . . .	83,333	83,333	"	"	477,752 60	19,997 50	6,448 75	7,755	5,306 25	31,723 75	407,732 75	24,718 50	6,201 25	394,419 50	"	63,335 50	"	76,884 25	"	75,578	"	78,026 75	"	51,009 25	324,309 75	"	58,614 50	"	77,121 75			
Accises . . . . .	1,306,216	1,325,782	"	19,566	1,147,869 36	1,234,384 61	1,324,981 99	1,406,653 33	1,497,352 31	1,263,875 42	1,103,968 37	1,049,207 97	1,005,798 50	"	177,912 64	"	91,397 39	"	800 01	80,871 33	"	171,570 31	"	61,906 58	"	221,813 63	"	276,574 03	"	319,985 50		
Garantie . . . . .	12,500	13,333	"	833	10,656 42	8,501 44	10,778 43	12,381 29	12,742 15	15,203 96	13,970 47	14,259 65	14,143 40	"	2,676 58	"	4,831 56	"	2,354 57	"	951 71	"	590 85	1,870 06	"	637 47	"	926 65	"	810 40		
Recettes diverses . . . . .	2,417	2,417	"	"	2,873 78	682 24	821 78	5,154 73	1,309 98	739 49	2,695 49	658 95	555 33	456 78	"	1,834 76	"	1,595 22	2,737 73	"	"	"	1,107 02	"	1,677 51	278 49	"	1,758 05	"	1,861 67		
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques, successions . . . . .	1,250,000	1,325,833 33	"	75,833 33	1,210,542 90	1,093,308 39	1,222,964 48	1,299,295 03	1,250,663 45	1,161,199 53	1,343,329 61	1,332,691 15	1,102,391 39	"	115,290 43	"	232,524 91	"	102,868 87	"	26,538 30	"	75,169 88	"	164,633 80	17,496 28	"	93,142 18	"	223,441 84		
Recettes diverses . . . . .	34,583 33	41,666 67	"	7,083 34	34,039 11	32,311 09	38,366 82	32,442 84	25,706 03	24,802 05	24,130 42	99,520 58	56,906 36	12,372 44	"	9,355 58	"	3,299 85	"	9,223 83	"	15,960 64	"	16,864 62	"	17,536 25	57,853 91	"	15,239 66			
Produit des examens, brevets, diplômes . . . . .	6,083 33	7,541 66	"	1,458 33	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66	"	7,541 66			
<i>Péages.</i>																																
Produit des canaux, barrières et entrepôts . . . . .	290,000	307,500	"	17,500	275,226 61	247,960 39	267,873 30	287,913 41	318,610 49	280,195 78	303,190 37	219,121 40	218,228 30	"	32,273 19	"	59,539 61	"	39,626 70	"	19,586 59	11,110 49	"	27,304 22	"	4,309 03	"	88,378 60	"	89,271 70		
Taxes de lettres, journaux, etc. . . . .	216,666 66	233,333 33	"	16,666 67	284,000 20	240,059 89	263,567 86	243,023 24	243,898 06	237,915 23	238,063 09	234,995 71	229,356 24	50,666 87	"	6,726 56	"	30,234 53	"	9,689 91	"	10,564 73	"	4,581 90	"	4,729 86	"	1,662 38	"	3,977 09		
<i>Capitaux et revenus.</i>																																
Rachat et transfert de rentes, capitaux, etc. . . . .	314,500	303,750	"	49,250	184,046 45	160,143 18	433,071 02	329,513 04	190,383 61	358,032 56	286,884 76	301,336 58	435,055 25	"	179,703 55	"	203,606 82	69,321 02	"	"	34,336 96	"	173,366 39	"	5,717 44	"	6,865 24	"	62,413 42	71,305 25		
Chemins de fer . . . . .	379,166 66	399,166 66	"	20,000	217,774 56	183,371 43	217,844 83	281,465 24	346,045 40	378,578 04	462,460 02	521,287 21	541,173 26	"	181,392 10	"	215,795 23	"	181,321 83	"	117,701 42	"	53,121 28	"	20,586 62	64,293 36	"	122,120 55	"	142,006 60		
Produits divers . . . . .	80,916 66	83,416 66	"	2,500	123,360	"	"	9,970 40	187,055 90	"	132,241 57	"	114,240	39,943 34	"	83,416 66	"	83,416 66	"	73,446 28	103,639 24	"	"	83,416 66	48,824 91	"	83,416 66	30,823 34	"			
<i>Remboursements.</i>																																
Prix d'instruments et frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	83	5,083	"	5,000	18 52	19,269 10	5,461 87	3,401 61	3,386 30	3,983 01	4,346 11	4,148 13	4,716 16	"	5,064 48	14,186 10	"	378 87	"	"	1,681 39	"	1,696 70	"	1,099 99	"	536 89	"	934 87	366 84		
Solde des comptes et avances par les Ministères . . . . .	31,916 66	35,416 66	"	3,500	16,615 49	17,549 16	27,903 45	25,182 01	31,123 32	59,819 70	53,490 73	38,559 52	41,990 64	"	16,801 17	"	17,867 50	"	7,513 21	"	10,234 65	"	4,293 34	24,403 04	"	20,074 07	"	3,142 86	"	6,573 98		
Recouvrements d'avances . . . . .	156,666 66	162,466 66	"	5,800	867 94	1,424 22	13,343 83	471,214 63	46,408 55	21,598 49	11,593 41	162,237 85	173,119 85	"	161,598 72	"	161,042 44	"	149,122 83	308,747 97	"	"	116,038 11	"	140,888 17	"	150,873 23	"	228 83	10,653 29		
Par mois . . . . .	7,001,442 96	7,299,162 63	"	297,719 67	4,424,698 25	9,974,064 65	6,327,065 33	6,368,106 23	6,186,792 21	6,108,630 22	6,925,282 44	6,272,601 62	6,330,385 78	497,858 93	3,372,323 31	4,541,835 65	1,866,933 63	142,298 51	1,114,395 81	441,223 38	1,372,279 78	355,280 13	1,468,650 55	167,435 18	1,357,967 59	697,381 07	1,071,161 20	235,311 42	1,201,872 43	366,595 74	1,315,372 59	
														2,874,464 38	"	972,097 30	"	931,656 40	"	1,110,370 42	"	1,190,532 41	"	373,780 19	"	1,026,561 01	"	948,776 85	"		En moins } par mois. En plus }	
<b>TOTAUX</b> Par trimestre . . . . . [ Prév. fr. 21,897,487 89 ]						20,725,828 23			18,665,528 66			19,548,369 84			1,171,639 66				3,231,959 23				2,340,118 05								En moins par trimestre.	
Par semestre . . . . . [ Prév. fr. 43,794,975 78 ]							39,391,336 69								4,403,618 80																	En moins par semestre.
Pour les neuf premiers mois [ Prév. fr. 65,692,463 67 ]							58,939,726 73																	6,752,736 94								En moins pour les neuf premiers mois de 1839.

26

N<sup>o</sup> 4.

## TABLEAU

*Renseignant, par année et par douzième, en principal et additionnels, les recettes opérées dans les territoires cédés, pendant les 6 derniers mois de 1838 et les 6 premiers mois de 1839.*

---

Nature des Produits.	MONTANT DES RECETTES REELLES.		
	PRINCIPAL	ADDITIONNELS.	TOTAL
<i>Impôts.</i>			
Foncier . . . . .	894,246	134,136 90	1,028,382 90
Personnel . . . . .	223,406 23	22,340 62	245,746 85
Patentes. . . . .	81,062 43	8,106 24	89,168 67
Redevances. . . . .	4,000 "	400 "	4,400 "
Douanes. . . . .	500,000	80,000 "	580,000
Droit de consommation sur les boissons distillées . . . . .	60,000 "	"	60,000 "
Accises . . . . .	455,508 62	99,288 48	554,742 10
Garantie. . . . .	2,000 "	"	2,000
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques, successions . .	546,918 60	142,563 34	689,481 94
Recettes diverses . . . . .	9,398 94	"	9,398 94
<i>Péages.</i>			
Produit des canaux, barrières et entrepôt . . . . .	88,923 80	"	88,923 80
Taxes de lettres, journaux, etc. . . . .	"	"	"
<i>Capitiaux et Revenus.</i>			
Rachat et transfert de rentes, capitaux . . . . .	353,659 43	"	353,659 43
<i>Remboursements.</i>			
Prix d'instruments fournis par l'administration . . . . .	2,500 "	"	2,500 "
Solde des comptes et avances par les Ministères. . . . .	40,600 58	"	40,600 58
TOTAL. . . . .	3,262,224 63	486,780 58	3,749,005 21

UN DOUZIÈME.			<i>Observations.</i>		
PRINCIPAL	ADDITIONNELS.	TOTAL.			
4,520 50	11,178 07	83,698 57			
5,617 19	1,861 72	20,478 91			
6,755 20	673 52	7,480 72			
333 33	33 33	366 66			
1,666 67	6,666 66	48,333 33			
5,000 "	"	5,000 "			
17,959 03	8,269 45	46,228 50			
166 67	"	166 67			
13,576 54	11,880 28	57,456 82			
783 25	"	783 25			
7,410 33	"	7,410 33			
"	"	"			
29,471 62	"	29,471 62			
208 33	"	208 33			
3,383 39	"	3,383 39			
71,852 07	40,565 03	312,417 10			

# TABLEAU COMPARATIF

DES ÉVALUATIONS DES VOIES ET MOYENS DES ANNEES 1837, 1838, 1839 ET 1840, AVEC LES PRODUITS DE CHACUNE DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES.

ADMINISTRATIONS.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS ET PRODUITS DES REVENUS DE L'ÉTAT PENDANT LES ANNÉES								DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES PRODUITS DES ANNÉES								Observations.	
		1837.		1838.		1839.			1840.		1837.		1838.		1839.		1840.		
		ÉVALUATIONS.	PRODUITS.	ÉVALUATIONS.	PRODUITS.	ÉVALUATIONS.	PRODUITS DES DUIT PREMIERS MOIS.	RECOURTEMENTS PROBABLES.	ÉVALUATIONS.	PRODUITS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.		EN MOINS.
	<b>IMPÔTS.</b>																		
	Foncier . . . . .	18,261,226	(a) 18,326,625 21	18,261,226	(a) 18,251,226 05	20,087,548	(c) 12,971,935 50	19,597,548	17,252,842	"	"	54,602 79	"	29,990 95	"	490,000	"		
	Personnel . . . . .	8,219,424	(b) 8,370,908 95	8,272,000	(b) 8,457,245 64	9,240,000	5,195,278 69	9,120,000	8,252,742	"	151,484 95	"	165,245 64	"	120,000	"	"		
	Patentes . . . . .	2,728,000	2,862,697 70	2,855,600	2,970,751 05	3,146,000	1,627,782 44	3,146,000	2,871,000	"	154,697 70	"	137,151 05	"	"	"	"		
	Redevances sur les mines . . . . .	80,850	118,027 18	115,500	129,608 99	160,085	15,007 67	160,085	215,985	"	57,177 18	"	14,108 99	"	"	"	"		
Contributions, etc.	Douanes . . . . .	8,450,000	9,312,118 01	9,000,000	10,658,797 17	9,972,000	5,668,006 63	9,250,000	9,370,000	"	862,118 01	"	1,638,707 17	"	1,042,000	"	"		
	Droit de consommation sur les boissons distillées . . . . .	"	"	"	(d) 848,979 96	1,000,000	981,435	1,000,000	900,000	"	"	"	848,979 96	"	"	"	"		
	Accises . . . . .	17,552,000	17,112,606 55	18,970,000	19,511,715 15	20,000,000	12,670,665 95	20,000,000	18,950,000	"	419,595 47	"	541,715 15	"	"	"	"		
	Garantie . . . . .	150,000	156,085 17	150,000	164,625 88	160,000	98,492 91	160,000	158,000	"	6,085 17	"	14,625 88	"	"	"	"		
	Recettes diverses . . . . .	30,000	65,825 32	29,000	21,778 59	29,000	21,686 21	29,000	29,000	"	55,825 32	"	7,221 61	"	"	"	"		
Enregistrement et domaines.	Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques, successions . . . . .	17,654,000	19,591,575 54	18,848,000	19,794,545 80	20,629,000	12,409,266 69	19,809,471	18,195,000	"	1,957,575 54	"	946,545 80	"	1,079,529	"	"		
	Recettes diverses . . . . .	485,700	588,551 71	415,000	527,467 66	500,000	255,841 53	500,000	510,000	"	95,548 29	"	112,467 66	"	"	"	"		
Trésor public . . . . .	Produit des examens, brevets, diplômes . . . . .	102,200	72,716 90	75,000	91,559 47	90,500	"	90,500	74,500	"	29,485 10	"	18,559 47	"	"	"	"		
	<b>PÉAGES.</b>																		
Enregistrement et domaines.	Produit des canaux, barrières et entrepôts . . . . .	5,754,000	5,506,425 01	5,480,000	5,520,905 61	5,690,000	2,577,859 48	5,690,000	4,660,000	"	447,574 99	"	150,094 59	"	"	"	"		
Travaux publics . . . . .	Taxes de lettres, journaux, etc. . . . .	2,440,000	2,692,725 79	2,600,000	2,859,016 64	2,800,000	1,985,525 58	2,950,000	5,000,000	"	252,725 79	"	259,016 64	"	150,000	"	"		
	<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>																		
Enregistrement et domaines.	Rachat et transfert de rentes, capitaux, etc. . . . .	2,000,000	3,510,919 88	5,774,000	4,915,171 58	4,565,000	2,966,082 02	4,419,648 89	3,959,500	"	910,919 88	"	1,141,171 58	"	54,648 81	"	"		
Travaux publics . . . . .	Chemin de fer . . . . .	1,500,000	1,416,982 94	4,550,000	5,097,855 40	4,790,000	2,789,616 07	4,100,000	5,729,000	"	85,017 06	"	1,452,166 60	"	690,000	"	"		
Enregistrement et domaines.	Produits divers. Pilotage en 1840 . . . . .	1,562,000	1,216,785 49	971,000	1,067,011 77	1,001,000	565,955 78	1,001,000	1,262,500	"	145,216 51	"	96,011 77	"	"	"	"		
	<b>REMBOURSEMENTS.</b>																		
Contributions, etc. . . . .	Prix d'instruments fournis par l'administration, etc. . . . .	"	"	1,000	184 24	61,000	44,214 65	61,000	58,500	"	"	"	815 76	"	"	"	"		
Enregistrement et domaines. . . . .	Solde des comptes et avances par les Ministères. . . . .	564,500	525,790 06	585,000	594,941 01	425,000	265,988 99	425,000	521,500	"	159,400 06	"	11,941 01	"	"	"	"		
Trésor public . . . . .	Recouvrement d'avances . . . . .	200,000	446,552 16	1,880,000	1,524,102 52	1,949,600	854,186 12	1,449,600	5,905,500	"	246,552 16	"	555,897 48	"	500,000	"	"		
		85,911,700	89,589,689 55	94,606,526	98,527,247 78	104,095,551	65,718,845 51	100,958,650 81	101,655,569	"	4,752,625 54	1,254,656 21	5,726,117 57	2,005,195 79	204,648 81	5,561,529	"		
	<b>DIFFÉRENCES.</b>																		
	en plus . . . . .	3,477,989 55		5,720,921 78						3,477,989 55		5,720,921 78							
	en moins . . . . .					5,156,880 19								5,156,880 19					

(a) Déduction faite du montant des cotes afférentes aux propriétés détruites ou submergées par suite d'événements politiques, savoir :  
 Pour 1837 . . . . . fr. 34,629 30  
 Pour 1838, par approximation, l'état de solde n'étant pas encore fourni . . . . . 30,000 »

(b) Non compris le montant des amendes, qui est pour 1837. . . 2,065 03  
 Pour 1838. . . . . 744 70

(c) Cette colonne ne figure au présent tableau comparatif que pour renseignement.

(d) Loi du 18 mars 1838, n° 12, mise en vigueur pendant les 9 derniers mois de cet exercice.



N° 6

## TABLEAU

*Présentant le produit de la vente des chevaux de l'armée, mis  
à la réforme ou devenus inutiles pour le service militaire.*

---

PROVINCES.	Recouvrements opérés sur les prix des chevaux de ré- forme vendus pen- dant les cinq pre- miers mois de 1839	PRIN DES CHE- VAUX INUTILES POUR LE SERVICE DE L'ARMÉE			
		JUN		JULIET	
		NOMBRE	PRODUIT.	NOMBRE.	PRODUIT
Anvers . . . . .	3,841 60	1	1	479	130,043
Brabant. . . . .	3,629 04	71	8,977	394	133,840
Flandre occidentale . . . . .	1,244 25	1	1	413	80,953
Flandre orientale . . . . .	12,568 91	1	1	170	33,680
Hainaut. . . . .	1,792 20	1	1	1,006	206,641
Liège . . . . .	1,017 61	1	1	512	103,530
Limbourg . . . . .	3,603 40	1	1	30	4,040
Luxembourg . . . . .	3,878 11	1	1	1	1
Namur . . . . .	3,169 45	1	1	150	23,448
TOTAUX. . . . fr.	36,746 37	71	8,977	3,354	720,179

## RÉCAPIT

Chevaux inutiles pour le service de l'armée . . . . .

Chevaux de réforme ; recouvrements opérés pendant les 5 premiers mois.

TRAVAUX FACILITES ACCORDEES PENDANT LES MOIS DE				Observations
AOÛT.		SEPTEMBRE.		
NOMBRE	PRODUIT	NOMBRE	PRODUIT	
		14	2,875	»
72	15,770	139	21,375	»
103	23,660	108	23,425	»
»		78	12,595	»
95	23,780	109	27,090	»
153	27,330	253	43,320	»
43	5,127	»	»	»
»		»	»	»
»		14	1 245	»
470	95,837	717	134,125	»

En sus du prix primitif au porteur, pour lequel des termes de crédit ont été accordés, il était conditionné 10 % de ce prix pour finis

## RESUME.

Jun. . . . .	71	8,977	»
Juillet . . . . .	3,354	720,179	»
Août . . . . .	470	95,837	»
Septembre. . . . .	717	134,125	»
TOTAL. . . . .	4,612	959,118	»
» . . . . .	»	36,746 37	»
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	4,612	995,864 37	»

TABLEAU présentant les produits du canal de Charleroy, depuis le 21 juin 1839, date de la prise de possession par le Gouvernement.

MOIS.	MONTANT des RECETTES.	JOURS de PERCEPTION	OBSERVATIONS.
1839.			
Juin. . . . .	81,668 99	10	du 21 au 30 juin.
Juillet. . . . .	124,428 31	31	
Août . . . . .	73,786 18	15	Les produits des mois d'août et septembre ont éprouvé une interruption pour travaux annuels de réparation.
Septembre . . . . .	52,478 04	15	
Octobre . . . . .	117,284 75	31	
TOTAL. . . . fr.	399,636 46	102	

Le chiffre de fr. 399,636 46 c' représente une recette mensuelle d'environ 118.000 francs : cependant, il est à craindre que ce produit moyen ne puisse se soutenir à cause de l'interruption de la navigation pendant les fortes gelées.

N<sup>o</sup> 8.

Base des évaluations du Budget de 1840.

TABLEAU

*De comparaison entre les recettes effectives des 6 derniers mois de 1838 et des 6 premiers mois de 1839, et les prévisions portées au Budget de 1840.*

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT des recettes (non compris celles des bureaux cédés), opérées pendant les 6 derniers mois de 1838 et les 6 premiers mois de 1839.	ÉVALUATION AU BUDGET DE 1840.
<i>Impôts.</i>		
Foncier . . . . .	17,232,843 15	17,232,842 »
Personnel. . . . .	3,252,742 37	3,252,742 »
Patentes . . . . .	2,872,093 33	2,871,000 »
Redevances sur les mines . . . . .	140,910 »	215,985 »
Douanes . . . . .	9,858,622 68	9,870,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées . . . . .	900,000 »	900,000 »
Accises . . . . .	18,942,793 10	18,950,000 »
Garantie . . . . .	153,890 23	153,000 »
Recettes diverses . . . . .	29,000 »	29,000 »
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques, successions . . . . .	18,521,439 16	18,195,000 »
Recettes diverses . . . . .	535,819 01	510,000 »
Produit des examens, brevets, diplômes . . . . .	(a) 90,500 »	74,500 »
<i>Péages.</i>		
Produit des canaux, barrières et entrepôts . . . . .	3,277,622 23	4,660,000 »
Taxes de lettres, journaux, etc. . . . .	(b) 2,953,175 »	3,000,000 »
<i>Capitaux et revenus.</i>		
Rachat et transfert de rentes, capitaux, etc. . . . .	4,000,033 20	3,939,500 »
Chemin de fer . . . . .	(c) 3,860,000 »	5,729,000 »
Produits divers. — Pilotage . . . . .	1,000,000 »	1,262,500 »
<i>Remboursements.</i>		
Prix d'instruments fournis par l'administration, etc. . . . .	184 24	53,500 »
Solde des comptes et avances par les Ministères . . . . .	349,809 20	321,500 »
Recouvrements d'avances. . . . .	(d) 1,500,000 »	5,905,500 »
TOTAL. . . . . fr.	93,983,506 95	101,635,569 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . .

DIFFERENCS		<i>Observations.</i>
EN MOINS DU BUDGET DE 1840	EN PLUS DU BUDGET DE 1840	
1 15	"	
" 37	"	
1,098 33	"	
"	75,075 "	
"	1,377 82	
"	"	
"	7,201 90	
"	2,109 77	
"	"	
826,439 16	"	
25,819 01	"	
16,000 "	"	a) Au 30 septembre 1839, aucun versement n'étant encore fait au Trésor public, on a dû prendre pour base du produit la prévision portée au Budget de 1839
"	1,382,877 72	
"	46,825 "	b) Ce chiffre est établi sur les recettes effectives des neuf premiers mois de 1839, majorées d'un tiers pour les trois autres mois
60,558 20	"	
"	1,869,000 "	c) Prévision de recette établie sur la supposition d'un déficit de 690,000 francs sur les évaluations de 1839.
"	252,500 "	
"	58,315 76	
28,319 20	"	
"	4 405,500 "	d) Ce chiffre est basé sur les prévisions probables des recettes de l'année entière de 1839, au lieu de l'être sur les six derniers mois de 1838 et les six premiers mois de 1839.
458,220 42	8,110,282 47	
7,652,662 05		

40

Leopold ,

Roi des Belges ,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Budgets de la Dette publique, des Services généraux des Ministères et des Non-Valeurs et Remboursements, sont fixés, pour l'exercice de 1840, à la somme de *cent un millions trois cent douze mille trois cent trente-cinq francs quatre-vingt-quatorze centimes* (fr. 101,312,335 94 c<sup>s</sup>), et les Dépenses pour ordre à celle de *sept cent quarante-quatre mille francs* (744,000 francs), le tout conformément à l'état ci-annexé.

Donné à Laeken, le 16 octobre 1839.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi,  
*Le Ministre des Finances,*

L. DESMAISIÈRES.